



LETTRE D'INFORMATION DES SERVICES DE L'ÉTAT

NUMÉRO 47 - MAI - JUIN 2011

L'État et VOUS

Saint-Pierre-et-Miquelon

Éditorial

Handicap : une campagne de sensibilisation dans la fonction publique

Le Premier ministre a souhaité l'organisation d'une campagne de sensibilisation et d'une journée interministérielle du handicap dans la fonction publique le 12 mai.

La préfecture et les services publics de l'archipel se sont associés à cette action d'information en direction des agents de la fonction publique : affichages, dépliants, site internet de la préfecture, responsables des services mobilisés.

Cette journée avait pour objet de rappeler que la fonction publique est ouverte à la diversité et poursuit ses efforts pour promouvoir l'égalité de traitement, l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations et qu'elle fait progresser les droits accordés aux fonctionnaires handicapés.

Il a été constaté dans tous les services que de nombreux agents publics n'osent pas exprimer leur situation de handicap, de crainte d'être mis à l'écart par leurs collègues ou leur hiérarchie ou que cela ne soit pénalisant pour leur carrière.

Pourtant, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la

citoyenneté des personnes handicapées a renforcé les droits des handicapés dans la vie sociale en leur garantissant en toutes circonstances une réelle égalité des chances. Il existe de nombreuses mesures qui peuvent être mises en place pour les aider, les accompagner et les soutenir dans leur vie quotidienne au travail.

A Saint-Pierre-et-Miquelon, l'État poursuivra ses efforts afin de faire progresser le droit des handicapés.

Le projet d'une Maison Territoriale de l'Autonomie (MTA) à Saint-Pierre-et-Miquelon vise à proposer un guichet unique de services à destination des personnes âgées et des personnes handicapées de l'archipel. C'est un projet d'importance porté par le conseil territorial et dont l'enjeu est de contribuer à la cohésion sociale et à la solidarité. C'est une démarche que l'État soutiendra. Le 12 mai n'était pas une fin en soi. C'est un engagement des services publics qui s'inscrit dans la durée.



Jean-Régis BORIUS,
Préfet de
Saint-Pierre-et-Miquelon

sommaire

- L'eau à Saint-Pierre-et-Miquelon
- La gestion de la dépense publique dans un nouvel outil
- Situation de l'emploi au mois d'avril 2011
- Nominations
- Indice des prix à la consommation



L'eau de Saint-Pierre-et-Miquelon

Des eaux de bonne qualité sanitaire

Tant à Saint-Pierre qu'à Miquelon, la qualité sanitaire de l'eau du robinet, de la piscine et des lieux de baignade est bonne. C'est ce qu'il ressort des contrôles réalisés par l'administration territoriale de santé. Ce contrôle administratif des services de l'État est complété par l'auto surveillance que doivent pratiquer les responsables du réseau d'eau potable et des espaces d'eaux de loisirs.

L'eau est le produit de consommation le plus surveillé. La qualité de l'eau potable et des eaux de loisirs est encadrée par le code de la santé publique. A Saint-Pierre-et-Miquelon, la surveillance consiste en des contrôles avec prélèvements puis des analyses, soit au laboratoire local du service alimentation de la D.T.A.M, soit à l'institut Pasteur de Lille pour une analyse exhaustive.



L'eau distribuée est sans risque pour la santé

Les eaux brutes utilisées pour la production d'eau potable, les étangs de la Vigie et du Goéland pour Saint-Pierre, du Cap pour Miquelon, sont de très bonne qualité. En l'absence d'agriculture et d'industries à proximité, elles sont épargnées par les pollutions diffuses telles que les nitrates, les pesticides, les hydrocarbures ou les métaux lourds. Elles sont en revanche acides et peu minéralisées.

Les deux stations de traitement font appel à des filières classiques de traitement. L'eau est débarrassée des particules en suspension par décantation et filtration, de son acidité et des micro-organismes. Elle est de plus reminéralisée à Miquelon. En effet, dans le réseau, l'eau doit être à l'équilibre carbonique, c'est-à-dire ni trop minéralisée ni trop peu. Autrement, ses propriétés chimiques sont moins stables, induisant un risque moins sanitaire que technologique et organoleptique (goût, odeur, apparence).

En tout état de cause, les paramètres physico-chimiques et microbiologiques sont tous conformes aux normes d'après les dernières analyses complètes des deux réseaux. L'eau peut être consommée.

Les eaux de loisirs sont de bonne qualité

Les eaux de loisirs comprennent les piscines ouvertes au public et les baignades naturelles ou aménagées. Sont ainsi concernés sur l'archipel

la piscine du centre culturel et sportif, les étangs de Savoyard et de Mirande, les plages du Diamant et du coin du Sable. Sur ces sites, les paramètres microbiologiques sont l'objet principal de la surveillance. Il est vérifié que les eaux ne sont pas impactées par des pollutions d'origine humaine et ne représentent pas un risque pour la santé.

La piscine possède sa propre station de traitement afin de fournir une eau désinfectante pour le bassin et le pédiluve. Lors du contrôle, en plus des prélèvements microbiologiques, le pH et la concentration en chlore sont mesurés sur site et doivent respecter des normes très précises pour garantir la sécurité des baigneurs. Ces derniers ont également un rôle à jouer en respectant les consignes de circulation et d'hygiène corporelle. La dernière visite a démontré la pleine conformité de l'eau des bassins. Le pédiluve présente un fonctionnement optimal.

Pour les baignades, la campagne estivale 2010 de mesures n'a pas mis en évidence d'anomalies pouvant porter atteinte à la qualité de l'eau et, par transfert, à la santé des usagers.

Jérôme MATHYS

Ingénieur d'études sanitaires pour l'administration territoriale de santé (A.T.S.)

La gestion de la dépense publique dans un nouvel outil

L'outil informatique Chorus est le projet le plus ambitieux de la sphère administrative qui vise à moderniser le système d'informations financières de l'État (sife).

La réglementation financière de 1959 et la pluralité des systèmes d'applications antérieurs ne sont plus conformes aux besoins, notamment lors des rapprochements entre les données physiques et les données comptables.

Dans ces conditions, établir une comptabilité patrimoniale de l'État pour sa certification par la Cour des Comptes n'est, pour l'ensemble des acteurs, pas facile.

L'application Chorus s'inscrit donc dans une stratégie globale d'amélioration de la performance, de transparence de la gestion publique et d'adaptation des méthodes aux évolutions financières et comptables en vue de répondre, notamment aux dispositions de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006.

Déployées progressivement en 2008 dans les administrations, les dernières bascules budgétaires - effectuées le 1^{er} janvier 2011 dans un outil commun à tous les services centraux et déconcentrés de l'État - vont permettre de suivre la dépense composée essentiellement d'actes plus connus sous les dénominations « engagement » et « paiement » et l'émission de titres de recettes non fiscales.

Le suivi de ces actes de gestion est appelé « la comptabilité budgétaire ».

Chorus permet donc aux ordonnateurs et aux comptables de gérer la dépense et les recettes non fiscales publiques dans un système informatique unique.



A terme, la comptabilité générale (prévue pour 2012) de l'ensemble des opérations au titre de l'exercice de rattachement (la comptabilité générale de l'État obéit aux mêmes règles que celles appliquées par une entreprise de droit privé) et l'analyse des coûts (comptabilité analytique adaptée aux politiques publiques pour analyser les différentes actions engagées et les moyens financiers attribués) seront aussi exploitables dans ce nouvel outil.

Pour répondre aux obligations de régularité, de sincérité et de fidélité des comptes de l'État, l'une des solutions retenues a été la séparation des décideurs (ordonnateur ou donneur d'ordres), des exécutants d'ordres dans cette nouvelle chaîne de la dépense publique :

- les services centraux et déconcentrés de l'État (les délégants ou donneurs d'ordres) sont appelés « services prescripteurs » ;
- les prestataires de services (les délégataires ou exécutants d'ordres) sont appelés « plate-forme chorus » ou « centre des services partagés » ou « service exécutant » ou « centre de prestations comptables mutualisées » suivant les régions et les services administratifs concernés.

Dans les DOM-COM et en Corse, la structure administrative est un « centre des services partagés interministériel (CSPI) Chorus » car elle est constituée d'agents de différents ministères et elle exécute des missions interministérielles.

Elle est placée sous l'autorité territoriale de l'État. Son fonctionnement est issu de conventions de gestion passées entre chaque délégant et le délégataire.

A Saint-Pierre-et-Miquelon, le centre est placé sous l'autorité préfectorale. Ses missions essentielles se rapportent à des fonctions techniques¹ d'ordonnancement d'une dépense ou d'une recette non fiscale ainsi qu'à des travaux de comptabilité dans la chaîne unique de la dépense publique (hors l'administration territoriale de santé et le service de l'éducation nationale).

¹ qui consistent à transformer, dans l'outil d'informations financières Chorus, l'ordre reçu par un acte de gestion « chorusien » au nom et pour le compte d'un ordonnateur identifié sous une référence unique

Christiane BARDEUR
Chef de la plate-forme Chorus

Le chômage des jeunes repart à la hausse en avril et représente 33,66 % du total des demandeurs d'emploi, soit plus d'un point par rapport à avril 2010.

Sur Miquelon-Langlade la progression d'inscrits en avril 2011 atteint près de 11 % par rapport au mois précédent et près de 20 % par rapport à avril 2010.

Sur Saint-Pierre, les évolutions sont bien plus contrastées avec une baisse d'un mois sur l'autre mais une augmentation par rapport à avril de l'année dernière.

L'analyse par grands secteurs d'activité fait apparaître une prédominance du secteur du bâtiment et des travaux publics. La stabilité est de rigueur pour les autres domaines d'activité hormis celui des services à la personne et à la collectivité qui diminue fortement (- 20%).

Nous observons que la relation entre les bas niveaux de formation (niveaux V et VI de l'Éducation nationale, c'est-à-dire d'un niveau inférieur ou égal au BEP et/ou CAP) et la difficulté d'accéder à l'emploi, reste un phénomène prégnant. Les bas niveaux de formation constituent la majorité des demandeurs d'emploi (78,43%).

Situation de l'emploi au mois d'avril 2011

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en avril 2011 est supérieur de 16,35 % par rapport au mois d'avril 2010.

Toutefois, fin avril 2011 l'indicateur du chômage connaît une légère baisse puisqu'il passe de 9,83 % de la population active en mars 2011 à 9,58 %.

L'observation de la tendance sur un an fait apparaître une similitude entre l'évolution du chômage masculin et féminin : faible baisse par rapport au mois de mars, hausse sensible par rapport à avril 2010, mais plus forte pour les hommes que pour les femmes.

En ce qui concerne les demandeurs d'emploi de longue durée, leur part diminue très régulièrement et atteint fin avril 2011 le taux le plus bas jamais constaté : 8,8 % du total des inscrits contre 19,4 % en avril 2010.

Nominations

Préfecture



M. Jean-Michel VIDUS, est le nouveau secrétaire général de la préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon depuis le 10 mars 2011. Anciennement en poste à Rennes en qualité d'inspecteur de l'éducation nationale.

Centre pénitencier



Le capitaine Sandrine NASLOT BOUTAULT est en poste en qualité de chef d'établissement du centre pénitencier de Saint-Pierre-et-Miquelon depuis le 2 mai 2011. Auparavant, elle était chef d'établissement du centre de semi-liberté de Melun en Seine-et-Marne.

Météo-France



M. Didier REBOUL, chef technicien d'exploitation à Météo-France, est le nouveau chef du service régional de Saint-Pierre-et-Miquelon depuis le 9 avril 2011 en remplacement de M. Guy DUCHEMIN qui a fait valoir ses droits à la retraite. M. REBOUL était auparavant affecté sur la base Dumont d'Urville en Terre Adélie sur le continent Antarctique.

COMMUNIQUÉ

Indice des prix à la consommation

Premier trimestre 2011

Au cours du premier trimestre 2011, le niveau général des prix à la consommation des ménages de Saint-Pierre-et-Miquelon a augmenté de 2.69 % (2.82 % hors tabac).

A titre de comparaison, l'indice avait subi une augmentation de 0.47 % pour la même période 2010.

Sur un an, de mars 2010 à mars 2011, son évolution s'établit à + 6.99 % (+ 7.25 % hors tabac).

Le tableau ci-dessous indique la valeur de l'indice d'ensemble et celle de ses principaux composants en mars 2011. Il mentionne l'évolution des prix à la consommation durant le premier trimestre 2011 et donne également son évolution sur un an.

Base 100 Décembre 2010				
Nomenclature	Pondérations 2011	Indices mars 2011	Evolution de décembre 2010 à mars 2011	Taux d'évolution sur un an (mars 2010 à mars 2011)
Ensemble	10 000	102,69	2,69 %	+ 6,99 %
Ensemble hors tabac	9 541	102,82	2,82 %	+ 7,25 %
Alimentation	2 817	101,62	1,62 %	+ 3,79 %
Produits manufacturés	4 952	104,37	4,37 %	+ 11,17 %
Produits manuf. hors tabac	4 493	104,82	4,82 %	+ 12,18 %
Services	2 231	100,29	0,29 %	+ 2,14 %

• En « alimentation » durant ce premier trimestre 2011, l'augmentation de 1.62 % s'explique par les hausses intervenues dans les secteurs suivants :

- « Fruits et légumes frais » : + 11.17 % ;
- « Produits de la pêche » : + 3.38 % ;
- « Autres produits alimentaires » : + 2.68 % (épices et condiments, soupes, plats préparés).

A noter une diminution de 1.95% pour le secteur « fromages ».

Au premier trimestre 2010, l'indice des prix en « alimentation » était en hausse de 0.10 %.

• Concernant les « produits manufacturés », la hausse de 4.37 % (4.82 % hors tabac) constatée au cours de ce premier trimestre 2011, provient principalement des postes :

- « Fioul de chauffage » : +16.95 % ;
- « Carburants » : + 10.97 % ;
- « Électricité et gaz » : + 2.38 % ;
- « Articles chaussants » : + 2.22 %.

Au premier trimestre 2010, l'indice des prix des « produits manufacturés » avait augmenté de 0.06 %.

• Dans le domaine des « services », l'augmentation de 0.29 % au cours de ce premier trimestre 2011 est, en partie, consécutive aux évolutions de prix constatées dans le secteur des « restaurants et cafés » : + 1.45 %.

A signaler une diminution de 1.22 % pour le poste « Services de santé, y compris Canada ».

Pour la même période en 2010, l'évolution de l'indice des prix des « services » était de + 0.88 %.

Durant ce premier trimestre 2011, le cours moyen mensuel du dollar canadien a subi une diminution de 2.50 %.

Donald CASTAING
Responsable chargé de l'indice des prix